

TERMES ET CONDITIONS DU CONCOURS

Toute participation au concours sous-entend l'acceptation des termes et conditions ci-dessous.

Critères d'admissibilité

- Être résident de Saint-Eustache et âgé de 14 ans et plus.
Note : Un maximum de deux (2) participants résidant à la même adresse sera accepté.
- Être l'auteur des photos soumises.
- Ne sont pas admissibles au concours les dirigeants, employés, élus municipaux, agents et représentants de la Ville de Saint-Eustache ou de toute entreprise participante à l'événement, leur agence de publicité et de promotion, ainsi que les membres de leur famille immédiate (pères, mères, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces dirigeants, employés, élus municipaux, agents et représentants sont domiciliés durant ce concours ou au moment du tirage.
- Soumettre un **maximum** de trois (3) photos **numériques** et ce, **avant le 28 août 2022, à 23 h 59.**
- Autoriser la Ville de Saint-Eustache à utiliser les photos dans le calendrier municipal et/ou autres outils de communication (publications, site Web, médias sociaux, enseignes électroniques, articles promotionnels, etc.) et ce, sans rémunération.

Règlements

- Chaque photo soumise doit respecter les conditions suivantes :
 - Être en format horizontal (paysage)
 - Être prise sur le territoire de Saint-Eustache et pouvoir identifier cet endroit
 - Avoir plus de 300 ppp (ou dpi) lorsque mise au format lettre de 8 ½ po x 11 po
 - Posséder une version numérique en format JPG ou TIFF d'une taille supérieure à 1,5 Mo (1500 ko)
 - Respecter le thème imposé « **Les plans d'eau de Saint-Eustache** »

IMPORTANT

- Toute photo possédant l'une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessous sera automatiquement **rejetée** :
 - Format vertical (portrait)
 - Format papier seulement (pas de version numérique)
 - Photo papier ayant été numérisée
 - Prise à l'extérieur de la municipalité de Saint-Eustache
 - Montrant une ou des personnes (reconnaissables) dont nous n'avons pas l'autorisation signée
 - Moins de 300 ppp au format lettre de 8 ½ po x 11 po
 - Taille inférieure à 1,5 Mo (1500 ko)
 - Comportant du texte ou une date sur l'image

Gagnants et prix à gagner

- Parmi les photos admissibles, treize (13) seront sélectionnées par les membres du jury : douze (12) servant à illustrer les mois de l'année et une (1) la page couverture.
- Les noms des gagnants seront dévoilés lors du lancement du calendrier municipal, **en novembre 2022**.
- Tous les gagnants se verront remettre un encadrement de leur photo telle qu'elle apparaîtra dans le calendrier municipal.
- Le grand prix d'une tablette électronique* sera tiré au hasard lors de la soirée de dévoilement du calendrier parmi les gagnants du concours de photos.

** Marque et modèle choisis à la discrétion de la Ville de Saint-Eustache*